

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FELICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-129

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-007 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE DANS LES QUARTIERS
RÉSIDENTIELS

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :

1. L'article 1 du règlement 20-007 fixant la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels est modifié par l'insertion, selon l'ordre alphabétique, de la rue suivante :
 - Roland-Castonguay, chemin.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2024.

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière